



Décision n° 2023/50

**Réalisation d'un prêt de 550 000 €
auprès du Crédit Agricole pour le
financement de la maîtrise foncière
portée dans le cadre de la
relocalisation de l'Hôpital et de l'EHPAD**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 202000716-7 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20230314-3 du 14 mars 2023 portant orientations budgétaires 2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20230411-1 du 11 avril 2023 fixant les crédits ouverts au budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour l'exercice 2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20230411-9 du 11 avril 2023 fixant les crédits ouverts au budget annexe Hôpital-EHPAD pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer la maîtrise foncière nécessaire dans le cadre du soutien de la Communauté de Communes au projet de relocalisation de l'Hôpital-EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) porté par le Groupement Hospitalier Caux Maritime dont dépendent le Centre Hospitalier et l'EHPAD de la ville d'Eu

DECIDE

Article 1^{er} : de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt à taux fixe de marché dont les caractéristiques sont les suivants :

- Montant du contrat de prêt : 550 000 euros
- Durée en mois : 180 mois
- Mode d'échéance : constant
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe : 3.99 %
- Date de mise en place : 11 août 2023
- Date de la 1^{ère} échéance : 11 novembre 2023
- Frais de dossier : 300 €

Article 2 : d'accepter cette proposition et en conséquence de signer tous les documents relatifs à cet emprunt

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Fait à Eu, le 18 juillet 2023

Le président,

Eddie FACQUE

